N°2026/58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 30 septembre 2026

Objet :

SUBVENTION VERSEE DANS LE CADRE DU TROPHEE DES ASSOCIATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 30 septembre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le vingt-quatre septembre, se sont réunis à dix-neuf heures et trente minutes dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur Stéphane GAULTIER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 22

Stéphane GAULTIER, Géraldine VIAU-LARDENNOIS, Alexandre RUECHE, Claude MAQUIS, Frédéric GUIRIMAND, Tatjana ROCHE, Joël RISPAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Pierre-Yves CHALTIEL, Stéphanie BANCAL, Marc DEVAUX, Christophe DEPIERRE, Karine WEBER, Francis ALTGLAS, Eve VON TSCHIRSCHKY, Denis ARNAUD, Valérie LEFEBVRE, Caroline DE SAZILLY, Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Jérôme CASANOVA, Charlotte LOGEAIS

Ont donné pouvoir : 5

Marilyne BARANES	*à*	*Stéphanie BANCAL*
Guy TRAN	*à*	*Karine WEBER*
Marie-Aimée PEYRON	*à*	*Stéphane GAULTIER*
Bertrand MENIGAULT	*à*	*Charlotte LOGEAIS*
Lucie CATROUX	*à*	*Sabrina TOURMETZ*

Absents :0

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Denis ARNAUD

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 22 REPRESENTES 5 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-7 ;

CONSIDERANT que chaque année, lors du forum des associations, les Villes de Bailly et Noisy-le-Roi souhaitent mettre en avant l'action d'une ou plusieurs associations lors des « Trophées des associations » en octroyant au lauréat une subvention exceptionnelle ;

CONSIDERANT que chaque Ville participe à hauteur d'un tiers pour Bailly et deux tiers pour Noisy pour un total de 300€ pour chaque association,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Madame Claude MAQUIS, Adjointe au Maire déléguée à la cohésion de la vie locale et du vivre ensemble,

N°2026/58

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DECIDE de verser des subventions exceptionnelles dans le cadre du Trophée des associations comme suivant :

Association Le Rond-Point : 100€

Association Métamorph'Oz » :100€

Association Strikes Baseball Club: 100€

DIT que les crédits sont inscrits en section de fonctionnement du budget communal de l'exercice 2026.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 30 septembre 2026

MAIRIE DE BAILLY
78 - (Yvelines)

Stéphane GAULTIER
Maire de Bailly

Publié sur le site de la commune le :
08/10/2026